



Les Jeux Inter Village à Montaigu : Briod a remporté la coupe !

La commune de Montaigu accueillait les Jeux Inter Villages le 3 juillet dans le parc. Rassemblant plus de 100 participants des villages entourant la vallée de la Vallière, ces jeux ont su ravir petits et grands en dépit de la pluie. Les prochains jeux auront lieu à Vevy l'année prochaine ! Tachons d'être nombreux pour représenter notre village !



Découverte des mares de Montaigu

Une mare, c'est de l'eau et tout un monde de petites bêtes qui y trouve refuge !



Le 13 octobre de 14h00 à 17h00

RDV à la cabane de chasse de Montaigu proche de l'IME

Etat Civil

Décès :

BEJEAN Armand le 14 juillet 2021
LEFEBVRE Robert le 13 juillet 2021

Naissances :

JOURNOT Naïa le 22 mai 2021
SAPPEZ Lénore le 20 juin 2021

EXPOSITIONS à la Mairie

Le Maroc des Douars
Monique REVERCHON
sanguines, pastels, encre

Du 24 septembre
au 10 octobre



Festival le Fruit des voix

Le 26 octobre 2021
à 20h30
Salle des fêtes de Montaigu

La boîte à musique
(en)chantée



Ethiopie
Germaine PLESSY
dessins, pastels, aquarelle,
photos et vidéos.

Du 23 octobre
au 7 novembre



Arts plastiques
Pascale AURIGNAC,
Jo BARDOUX
et Carole BLANCHARD
gravures, dessins, peintures,
Du 3 décembre
au 12 décembre



Prochainement

Concertation concernant
l'aménagement du parc
de Montaigu.
Guettez notre site Internet !

Actions citoyennes

Samedi 16 octobre et 4 décembre de 8h30 à 12h00. Rendez-vous à la Mairie. En fonction du nombre et des aptitudes : débarras et nettoyage de l'école maternelle, élagage belvédère, désherbage rues, entretien du parc,...

Nouveau à Montaigu : Sophrologie
Angoisses, nervosité, stress, manque de confiance en soi, troubles du sommeil, ...
Magali MATHIE 06 61 64 54 29
<https://facebook.com/Magali.sophrologie39>

- IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique -

Automne
2021



Edito : Christine BARTHE WEBER

Une équipe et des actions !



Communication

Nous nous étions engagés à développer la communication et l'échange avec les habitants de la commune. Pour ce faire des commissions ont été ouvertes aux habitants, des rencontres ont été organisées et seront poursuivies.

En dernière date celle avec les habitants du hameau de Vatagna au cours de laquelle plus de 40 personnes ont participé. Tous les sujets préoccupants ont été abordés : les inondations et le glissement de terrain, la destination des parcelles communales rue des Fontaines, la circulation et la sécurité, les travaux de voirie et d'assainissement qui seront engagés par ECLA.

Une consultation aura lieu également prochainement pour le Bourg, car les habitants relèvent le problème de la circulation et de la sécurité des piétons et vélos due à la vitesse de traversée des véhicules motorisés. L'équipe réfléchit à des moyens supplémentaires pour obliger au ralentissement. Nous devons aussi prendre en compte les travaux de la voie pour les poids lourds dans la descente de la D52 qui engendrera un trafic nettement plus conséquent au cœur de notre village.

Nous allons prochainement solliciter les propriétaires forestiers car nous sommes souvent appelés suite à des chutes d'arbres sur les voies communales ou intercommunales; Le maire et des élus sont intervenus pour tronçonner les arbres et dégager les voies.

Notre équipe même si elle est en action ne peut résoudre seule tous les problèmes rencontrés, aussi nous allons faire appel à la responsabilité des propriétaires forestiers pour la gestion de leurs parcelles.

La communication c'est aussi les actions citoyennes organisées pour unir nos forces, notre bonne humeur, partager des moments conviviaux afin d'entretenir et préserver notre cadre de vie privilégié.

Le maire et les adjoints sont le plus présents possible sur la commune et attentifs aux demandes des habitants. L'équipe des conseillers municipaux autour d'eux est active et au cours des conseils municipaux, les échanges sont riches, les idées se confrontent, les décisions prises en commun.

L'équipe municipale a à cœur de promouvoir des événements pouvant intéresser les habitants : expositions d'artistes en Mairie, musique, théâtre, marché, rencontre intervillages avec des partenariats : Scènes du Jura, musik Ap'passionato, l'association Montaigu s'active, l'association jeux intervillages... Bel automne à toutes et tous.



Responsabilité



Environnement



Solidarité



Partenariat

Réunion publique à Vatagna le 7 septembre



Un fleurissement 100% citoyen



Décisions des Conseils Municipaux

Avis de la commune suite à enquête publique en vue d'une demande d'agrandissement de la ferme des SEREIN :

Une enquête publique concernant l'extension de l'exploitation du GAEC du Serein a eu lieu en juillet 2021. Le GAEC souhaite acquérir 40 vaches laitières, ce qui ferait passer son cheptel à 220 bêtes.

Le Conseil municipal a adopté de manière unanime une position de réserve vis à vis de ce projet. En effet, l'augmentation du nombre de bêtes va entraîner une augmentation de l'épandage du lisier et de fumier sur Montaigu alors que nous sommes en cours de mise en place d'une zone de protection du captage des eaux située autour de l'IME de MONTAIGU. L'inquiétude des habitants quant aux incidences sur la qualité de l'eau de consommation est relevée dans cette enquête.

La commune souhaite donc des éclaircissements sur différents points. En outre des observations des habitants ont été déposés en mairie sur le dossier d'enquête publique mais aussi sur le site de la Préfecture (consultable).

<https://www.jura.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Consultation-du-public/Exploitation-d-un-elevage-de-vaches-laitieres-commune-de-VOITEUR-MONTAIGU>

Expositions dans les locaux communaux :

La municipalité a décidé d'ouvrir ses locaux à des expositions, en respectant le fonctionnement de la mairie, notamment celui du secrétariat.

La commission Jeunesse, social et culturelle étudiera les demandes d'exposition.

Formation PSC1 et formation à l'utilisation du défibrillateur

Offre de 4 formations aux 1ers secours et aux gestes d'urgence à des personnes de plus de 15 ans. **Cette formation a lieu certains samedis en journée chez les pompiers de Lons le Saunier. Vous inscrire en mairie.**

La formation de groupe à l'utilisation du défibrillateur a été repoussée en raison de la COVID. Elle sera reprogrammée. Les personnes déjà inscrites seront réinvitées. Pour les autres, n'hésitez pas à venir vous inscrire en mairie également

Repas de Noël

Gratuité du repas aux habitants de MONTAIGU, âgés de 70 ans et plus. Ce repas est réservé aux personnes de 70 ans et plus avec possibilité d'inviter une personne avec repas payant. La décision du Conseil municipal a été prise de relever l'âge de la gratuité du repas aux 70 ans et plus car la municipalité offre d'autres événements pour tous les âges.

Le repas de Noël aura lieu **dimanche 5 décembre**.

Un courrier d'inscription vous sera transmis

Retrouvez, à présent, toute l'actualité de la Commune et les comptes-rendus des Conseils Municipaux sur le site de la Commune:

<https://www.montaigu-jura.fr/>

L'ambition d'un village apaisé

Autrefois, les rues du village étaient le théâtre de nombreuses activités. La présence humaine était importante et le nombre de véhicules peu important. L'espace public était le lieu de rencontres, de commerces, d'échanges, de jeux, de repos, de vie.

Aujourd'hui, force est de constater que la situation, en 50 ans à peine a largement changé. Nos déplacements se sont multipliés, se sont allongés, se sont pour la majorité d'entre eux motorisés. Multiplication par 3 du taux de motorisation dans les familles, de 0.8 véhicule par famille à 2.4, l'environnement des villages s'est transformé pour être à présent dédié à l'automobile. Objet pouvant se déplacer à grande vitesse, qui est malgré tout 97% de son temps, à l'arrêt !

Ainsi, victime d'un rapport de force en leur défaveur, les activités humaines se sont « repliées » sur le domaine privé. Les enfants dans les rues ont donc laissé place aux plateaux ralentisseurs et autres aménagements pour tenter tant bien que mal, de contenir la vitesse des automobilistes.

Les travaux à venir sur la route départementale 52, qui ont pour objectif de permettre aux poids lourds de descendre « la grande côte », nous incitent, malgré nos moyens financiers très limités, à anticiper la durée de 12 à 18 mois de fermeture de la route afin que Montaigu ne devienne pas un itinéraire raccourci encore plus emprunté. A terme aussi, cette adaptation de la chaussée pourraient avoir des effets négatifs. En effet, les poids lourds, après avoir marqué un temps d'arrêt, emprunteront la même voie que les véhicules légers sur 300 mètres.

Des solutions peu coûteuses existent, mais nous devons être certains que la majorité des habitants du village soit favorables à des aménagements et prêt à en assumer également les incidences qui les obligeront à avoir une conduite plus apaisée.

Dans ce souci de concertation mais aussi d'explication, nous vous proposons un questionnaire joint au fil d'info, afin de mieux cerner les attentes de la population sur ce sujet. Il est certain que sans l'adhésion de celle-ci à la démarche, aucun aménagement ne sera pertinent, puisque nous sommes les premiers utilisateurs de notre réseau de voirie.

A la suite de cette étape, nous vous proposerons de nous retrouver le **mardi 2 novembre à 20 heure à la Salle des fêtes de Montaigu** pour échanger avec vous sur le sujet de la circulation et de l'ensemble des modes de déplacement sur notre commune. Un retour sur le diagnostic, une présentation de l'ensemble des dispositifs de sécurité et des ateliers d'échanges vous seront proposés.



Entretien des parcelles privées

Les membres du Conseil municipal interviennent régulièrement pour enlever les arbres qui tombent sur nos voiries et notamment celle en direction de Vatagna. Il convient de rappeler que chaque propriétaire privé doit respecter une emprise libre de 2 mètres par rapport à la limite avec le domaine public, pour toutes plantations de plus de 2 mètres de haut (Article R.116-2 5° du Code de la voirie routière). Si ces situations se reproduisent, nous ferons intervenir un professionnel pour assurer l'ouverture de la route, mais la facture sera transmise au propriétaire concerné.

En cas de chute de l'arbre sur un véhicule ou autre, il est bon de rappeler que le propriétaire est tenu responsable.

